

Le Lamentin, le 22 juillet 2024

La diffusion des invitations aux dépistages organisés des cancers confiée à l'Assurance maladie

Depuis le 1^{er} janvier 2024, suite à modification de la stratégie décennale nationale de lutte contre les cancers, c'est l'Assurance maladie qui envoie les invitations pour les dépistages organisés des cancers aux personnes éligibles. Cette modification de diffusion s'accompagne de la construction d'une stratégie locale pour répondre concrètement aux situations territoriales.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la stratégie décennale nationale de lutte contre les cancers 2021-2023 rénove l'organisation des campagnes de dépistages des cancers colorectaux, du sein et du col de l'utérus pour de meilleurs résultats.

L'envoi des invitations aux dépistages organisés transféré à l'Assurance maladie



Fort de son réseau et des moyens dont elle dispose, c'est la Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAM) qui envoie directement depuis le 1^{er} janvier 2024 les invitations aux personnes ¹ correspondant aux critères des différentes campagnes de dépistages organisés.

Selon le type de cancer (col de l'utérus, sein ou colorectal) et les modalités définies pour chaque dépistage, les courriers et relances sont envoyés aux personnes concernées par voie postale, dans leur compte ameli (80% des assurés détiennent un compte ameli au niveau national, 70% au niveau local) ou via appels téléphoniques dans le cadre de campagnes d'aller-vers.

Depuis mars 2024, la CGSS Martinique peut, à la demande d'un assuré correspondant aux critères et n'ayant pas reçu son courrier, faire rééditer et renvoyer l'invitation. L'assuré recevra alors cette nouvelle invitation sous 30 jours maximum.

Une stratégie régionale co-construite par les acteurs locaux

Dans le cadre de la Feuille de route 2024-2028 des dépistages organisés des cancers et en complément des modifications d'envoi des invitations, la stratégie nationale s'accompagne d'une stratégie locale co-construite par les différents acteurs régionaux : Direction régionale du Service Médical –DRSM, Caisse générale de Sécurité sociale de la Martinique – CGSS Martinique, Agence régionale de santé -ARS et Centre Régional des Dépistages des Cancers – CRCDC (ex. Amrec), notamment.

Cette stratégie sera déterminée par un groupe projet spécifique, lancé le 6 juin dernier, piloté par la Direction de coordination de la gestion du risque (DCGDR), rattachée à la DRSM. **Elle vise l'amélioration de la participation au dépistage organisé des cancers, particulièrement**

¹ Assurés du Régime général dépendant de l'Assurance Maladie

Contacts Presse

Myriam ALTIUS – 0696 01 29 85 – myriam.altius@cgss-martinique.fr

Emelyne PUISSET - 0696 01 62 59 – emelyne.puisset@cgss-martinique.fr

Service Communication, CGSS Place d'Armes, 97232 Le Lamentin Cedex 2
service.communication@cgss-martinique.fr

pour les publics les plus fragiles et a pour but d'apporter des réponses concrètes aux situations territoriales, en lien étroit avec les partenaires.

La première opération territoriale a été lancée le 15 juillet dernier avec une campagne d'aller-vers téléphonique qui vise plus de 40 000 martiniquais du Régime général éloignés du système de soins. En complétant des invitations envoyées dans le cadre du dépistage du cancer colorectal, les téléconseillers expliqueront l'ensemble du processus de dépistage afin de favoriser sa concrétisation et mettront en avant la possibilité de retrait des kits de dépistage en pharmacies.

A PROPOS

L'Assurance Maladie : CGSS Martinique, DRSM/DCGDR

Les opérateurs locaux de l'Assurance Maladie sont la CGSS Martinique et la Direction régionale du Service Médical (DRSM) à laquelle est rattachée la Direction de coordination de la gestion du risque (DCGDR).

La CGSS Martinique



La Caisse générale de Sécurité sociale (CGSS) de la Martinique couvre le Régime Général et le Régime Agricole de Sécurité sociale, dont elle gère les branches : Maladie, AT/MP Risques Professionnels, Retraite, Recouvrement des cotisations sociales. Elle intervient également en matière d'Action Sanitaire et Sociale et Prévention Santé.

Depuis le premier janvier 2018, le régime social des indépendants (RSI) est supprimé et la protection sociale des travailleurs indépendants est confiée juridiquement au régime général pour la prise en charge des risques maladie, vieillesse et invalidité-décès et le prélèvement de leurs cotisations. L'intégration complète du RSI au régime général a eu lieu au 1er janvier 2020. Depuis 1er septembre 2023 d'autres régimes spéciaux ceux des industries électriques et gazières (IEG), de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), des clercs et employés de notaire (CRPCEN), de la Banque de France et des membres du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont également été rattachés au Régime général et donc à la CGSS Martinique.

La CGSS Martinique exerce donc cumulativement les attributions relevant de Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam), de Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat), d'Union de Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf) de Caisse de Mutualité Sociale Agricole (Cmsa).

Les usagers de la CGSS Martinique sont des salariés actifs et retraités, des entreprises, des travailleurs indépendants, des collectivités territoriales, des exploitants agricoles ainsi que différents partenaires des secteurs médico-sociaux, administratifs et commerciaux.

En interne, la CGSS Martinique compte 923 salariés dont 784 en CDI dont l'activité est partagée sur les différents centres, antennes et agences de Sécurité sociale répartis sur le territoire.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale et organisation des dépistages organisés, plusieurs services de la CGSS Martinique sont particulièrement impliqués notamment en ce qui concerne : le transfert des invitations et relances par l'Assurance maladie, le déploiement d'actions « d'aller-vers » efficaces individuelles et collectives, notamment téléphoniques. Par ailleurs, selon les évaluations et analyses des résultats des campagnes de dépistages, des actions complémentaires seront certainement à prévoir, notamment par les services Prévention Santé et Misas (Mission Accompagnement en Santé) pour l'accompagnement complémentaire des personnes en difficulté avec une participation moindre aux dépistages des cancers alors que notre territoire compte parmi les régions aux taux d'incidence de cancers les plus élevés.

Contacts Presse

Myriam ALTIUS – 0696 01 29 85 – myriam.altius@cgss-martinique.fr

Emelyne PUISSET - 0696 01 62 59 – emelyne.puisset@cgss-martinique.fr

Service Communication, CGSS Place d'Armes, 97232 Le Lamentin Cedex 2
service.communication@cgss-martinique.fr

La DRSM dont la DCGDR (Direction de coordination de la gestion du risque)



Service médical
Martinique

La Direction régionale du service médical de Martinique (DRSM) est un organisme déconcentré de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Elle mène des actions dont l'objectif est de garantir la juste utilisation des ressources et de renforcer la pertinence des soins. La DRSM agit en lien étroit avec les autres acteurs locaux de l'Assurance Maladie (CGSS) ainsi

qu'avec de nombreux partenaires de la région (Agence Régionale de Santé (ARS)...).

Le Service Médical est constitué de praticiens (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens) et de personnel administratif, il concourt, aux côtés des professionnels de santé, à un meilleur fonctionnement du système de santé. Il intervient aussi auprès des établissements de santé et des assurés.

La Direction de coordination de la gestion du risque (DCGDR) met en œuvre :

- La structuration et l'animation de la coordination régionale selon les directives nationales qui précisent les contributions attendues de la part des organismes et services de la région pour l'atteinte des objectifs de la gestion du risque.
- Le pilotage de la performance régionale GDR, notamment par la responsabilisation et l'association de l'ensemble des directeurs
- Le renforcement des coopérations entre les caisses et le service médical et le déploiement des projets par des binômes médico-administratifs
- La coopération de l'assurance maladie avec les différents acteurs régionaux : ARS, commissions paritaires régionales, Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), fédérations hospitalières.

Dans le cadre des dépistages organisés, la DCGDR demeure l'interlocuteur de référence de l'ARS et des Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC).

L'ARS



Depuis 2010, L'Agence Régionale de Santé de Martinique est chargée du pilotage du système de santé et la régulation de l'offre de santé (médecine de ville, médico-social et hospitalière) sur le territoire. Elle définit et met en œuvre la politique de santé, au plus près des besoins de la population.

Etablissement public national autonome, dont les compétences de l'ARS s'exercent dans les cadres suivants :

- Le pilotage de la politique de santé publique, qui comprend trois champs d'intervention :
 - La veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé.
 - La définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé.
 - L'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.
- La régulation de l'offre de santé en région, qui vise à mieux répondre aux besoins et à garantir l'efficacité du système de santé.

De façon globale, l'ARS agit dans :

- La prévention et la promotion de la santé,
- La veille et Sécurité Sanitaire,
- L'organisation de l'offre de soins en ambulatoire (médecine de ville) et en établissements de santé (hôpitaux...),
- L'organisation de la prise en charge médico-sociale.

Grâce à la transversalité et à la territorialisation des politiques régionales de santé, les Agences Régionales de Santé visent la mise en synergie de tous les acteurs des territoires, le développement d'une vision globale de la santé et le décloisonnement des parcours de santé, tout en assurant qualité, efficacité et sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement dans le système de santé.

Contacts Presse

Myriam ALTIUS – 0696 01 29 85 – myriam.altius@cgss-martinique.fr

Emelyne PUISSET - 0696 01 62 59 – emelyne.puisset@cgss-martinique.fr

Service Communication, CGSS Place d'Armes, 97232 Le Lamentin Cedex 2
service.communication@cgss-martinique.fr

Le centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC)

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**

**Centre de coordination
Martinique**

Le CRCDC Martinique a pour mission principale de coordonner au niveau régional les programmes nationaux de dépistage organisé des cancers. Il est placé sous la tutelle l'Agence Régionale de Santé de Martinique, et de l'INCa (Institut National du Cancer).

Le CRCDC Martinique est connu à la Martinique sous le nom de l'AMREC association qui porta les campagnes de dépistage des cancers de 2004 à 2019.

Le centre régional de coordination des dépistages des cancers est responsable des missions suivantes et de leur déclinaison opérationnelle :

- La mise en œuvre du dispositif et la contribution au pilotage national et régional,
- Les relations avec la population,
- Le suivi de la population tel que défini par le référentiel de l'INCa,
- Les relations avec les professionnels de santé,
- La gestion du système d'information du dépistage régional,
- L'évaluation régionale des programmes de dépistages organisés, la valorisation des données issues des programmes, la vigilance sanitaire du dispositif et la contribution à l'évaluation nationale du programme via la transmission régulière de données,
- L'assurance qualité du dispositif,
- La contribution à l'évolution continue du dispositif à travers la coordination ou la participation à des études ou l'expérimentation d'innovations techniques, scientifiques ou organisationnelles.

Contacts Presse

Myriam ALTIUS – 0696 01 29 85 – myriam.altius@cgss-martinique.fr

Emelyne PUISSET - 0696 01 62 59 – emelyne.puisset@cgss-martinique.fr

*Service Communication, CGSS Place d'Armes, 97232 Le Lamentin Cedex 2
service.communication@cgss-martinique.fr*